

Rapport de la commission technique chargée de la réponse de la municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel relatif au réaménagement de la plage actuelle de Gland

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique chargée de la réponse de la municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel relatif au réaménagement de la plage actuelle de Gland composée de :

M. Moritz de Hadeln, premier membre et rapporteur

M. Evan Lock

M. Jean-Luc Nicolet

Mme Anna Beutler

M. Jean-Marc Jaquier

Mme Charlotte Gabriel

M. Yves Clerc

s'est réunie le 16 décembre pour étudier la réponse de la municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel "invitant la municipalité à étudier la possibilité de réaménager l'actuelle plage de Gland", notamment:

- en créant des vestiaires et des douches dignes de ce nom;
- en mettant des casiers à disposition des utilisateurs de la plage;
- en modifiant les marches en béton qui permettent l'accès à l'eau;
- en atténuant la pente qui mène à la rive, grâce à des paliers ou des terrasses;
- en installant des jeux d'eau pour les enfants.

La commission remercie M. Thierry Genoud et Mme Christelle Haldimann pour les explications et informations données.

Le postulat de Mme Gabriel a incité la municipalité à organiser un concours entre trois bureaux d'architectes paysagers qui devraient rendre leurs résultats pour janvier 2016. Le but est de proposer un projet d'aménagement en deux stades, le premier étant limité à une première phase d'aménagement minimum encore réalisable pour l'été 2016 et dont le coût ne devrait pas dépasser les CHF 40'000.- environ. La construction de nouveaux vestiaires et douches - pour lesquels il faudrait compter en tout cas 250'000.- CHF -, ainsi que les travaux de terrassement, sont des travaux beaucoup plus importants qui requièrent du temps et des investissements d'une certaine ampleur. Ils sont également étroitement liés à une solution pour l'hôtel-restaurant, dont le bail est renouvelé d'année en année en attendant sa démolition. Les Plans de quartier (PPA Falaise I, II et III) devront également être confirmés, alors qu'un recours est actuellement en cours auprès du Tribunal fédéral.

La commission regrette que la municipalité n'ait pas pu donner de réponses plus concrètes aux divers points soulevés par le postulat de Mme Gabriel et qu'elle ait été obligée de cadrer sa réponse dans un ensemble plus vaste de problèmes à résoudre avant

d'entreprendre des travaux d'importance. L'aménagement de la plage est en effet lié aux discussions en cours sur l'accès aux rives du lac, et aux projets de renouvellement de l'hôtel et de la parcelle du Manoir.

En conclusion, la commission émet le vœu que le Conseil soit régulièrement informé du choix et de l'avancement du projet ainsi que des travaux, et espère vivement que certaines améliorations pourront être faites déjà pour l'été 2016.

A l'unanimité, la commission technique propose au Conseil d'accepter la réponse de la municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel relatif au réaménagement de l'actuelle plage de Gland.



M. Moritz de Hadeln,
premier membre et rapporteur

M. Jean-Marc Jaquier

M. Evan Lock



Mme Charlotte Gabriel

M. Jean-Luc Nicolet

M. Yves Clerc

Mme Anna Beutler

Gland, le 16 janvier 2016